



Compte-rendu du Comité Technique Ministériel

17 mars 2015

RIEN DE NOUVEAU !!!

Un comité technique ministériel a été réuni le mardi 17 mars 2015 à partir de 14 h à l'Hôtel de Brienne, 14 rue Saint-Dominique à Paris, sous la présidence du CGA Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour l'administration.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a présidé le début du CTM et, après avoir entendu les déclarations liminaires, a tenu à rappeler sa participation à chaque CTM et se féliciter du taux de participation des personnels civils à l'élection du 4 décembre 2014.

Le ministre a évoqué l'actualisation en 2015 de la loi de programmation militaire (LPM). 5 orientations de travail sont d'ores et déjà fixées dans ce cadre :

① Révision de la trajectoire des effectifs : 7000 hommes seront déployés pour la mission « Sentinelle » de protection du territoire. Le ministre a précisé que l'inflexion dans les déflations prévues par la LPM sera plus importante que les 7500 postes annoncés, sans toutefois dévoiler le chiffre.

② Renforcement des priorités fixées en 2013 : cyber défense, renseignement et forces spéciales.

③ Levée des hypothèques sur les contrats d'équipements en poursuivant la dynamique sur les investissements.

④ Crédibilité des ressources financières par le recours aux recettes exceptionnelles et la création de sociétés de projet chargées d'acquérir des équipements afin de les louer par la suite aux armées.

⑤ Renforcement de la représentation des militaires suite à l'arrêt de la cour européenne des droits de

l'homme par la création d'associations de défense des militaires d'active.

Enfin, le ministre a annoncé une révision du modèle de la réserve, avec l'objectif de passer de 28 000 réservistes aujourd'hui à 40 000.

Les travaux, notamment en ce qui concerne les effectifs, devront aboutir courant avril. Le ministre s'est engagé à réunir un CTM sur ce point.

Au départ du ministre, les points ont été abordés conformément à l'ordre du jour :

① Approbation des procès-verbaux des CTM des 29 septembre, 13 novembre et 21 novembre 2014

Les trois procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

② Approbation du règlement intérieur du CTM

Tout en considérant que les règlements intérieurs des CTBDD et CTR doivent être en cohérence avec celui du CTM, **Force Ouvrière** a demandé que la dématérialisation des documents, si elle est compréhensible pour les fédérations dans le cadre du CTM, peut poser des difficultés aux élus dans les CTR. La DRHMD s'est engagée à attirer l'attention des employeurs sur ce sujet.

Vote : le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

③ Projets de modificatifs des décrets relatifs à la protection sociale des ouvriers mentionnés à l'article 6b de la loi 89-924 du 23 décembre 1989

Ces modificatifs interviennent dans le cadre de la fusion de Nexter avec la société allemande KMW. **Force Ouvrière** s'est interrogée sur la nécessité de privatiser la totalité du groupe GIAT-Nexter alors que cette fusion ne concerne que Nexter-System. Le SGA a noté la question sans toutefois pouvoir y apporter une réponse.

Vote pour ces deux textes : 8 abstentions (FO - CGT - CGC) et 7 pour (CFDT/CFTC - UNSA)

④ Projet d'arrêté fixant la liste des opérations de restructuration ou de rationalisation ouvrant droit au complément indemnitaire d'accompagnement

Dénonçant les restructurations, **Force Ouvrière** a déploré la situation dans laquelle sont placées les organisations syndicales, appelées à voter des textes qui permettent néanmoins de protéger les agents.

Vote : 12 Pour (FO – CFDT/CFTC – UNSA – CGC) et 3 contre (CGT)

Les **6** points suivant concernaient des textes d'organisation des services sur lesquelles **Force Ouvrière**, fidèle à ses principes de refus de la cogestion, s'est abstenue.

Dans le cadre de l'étude du texte relatif aux modalités d'exercice de la médecine de prévention, nous avons demandé qu'un état de la médecine de prévention soit établi, ce que le SGA s'est engagé à faire dans le cadre de la commission centrale de prévention.

⑤ Projet d'instruction ministérielle relative aux formateurs internes occasionnels

Force Ouvrière s'est félicitée de l'aboutissement de ce texte qui a fait l'objet d'un travail de préparation entre la DRHMD et les organisations syndicales. Cette instruction a le mérite de cadrer les conditions d'emploi des formateurs occasionnels.

Vote : unanimité

⑥ Projets d'instructions relatives aux parcours professionnalisants et à l'emploi, la mobilité et aux parcours professionnels des personnels civils

Force Ouvrière a considéré que ces deux textes étaient prématurés compte tenu des propos du ministre. Par ailleurs, alors que nous attendons toujours les effets d'un rééquilibrage Militaires-Civils annoncé par le ministre lui-même, il est clair que l'administration est incapable de proposer des parcours professionnels aux personnels civils tant que l'on n'aura aucune vision des postes à responsabilité ouverts.

A l'issue d'un débat animé, le SGA a considéré préférable d'attendre pour présenter ces textes à un futur CTM.

⑦ Projet d'arrêté relatif à la réduction de la durée du mandat des membres de certaines CAP nationales

Les attachés du ministère de la Défense ont rejoint le CIGEM depuis le 19 décembre 2014 ; ce qui permet la création du nouveau 3ème grade : attaché d'administration hors classe.

Les instances actuelles (CAPC des directeurs et CAPC des attachés) n'ont pas été renouvelées en décembre dans l'attente de la mise en place de ce nouveau grade qui sera « alimenté » en avril lors de la tenue de la CAP compétente.

Deux arrêtés sont donc nécessaires pour actualiser la situation :

- Un arrêté qui met fin au mandat des deux CAPC actuelles au 30 juin 2015.
- Un arrêté qui fixe les élections de la CAPC des attachés des administrations de l'Etat au 11 juin 2015

Seul le premier texte faisait l'objet d'un vote : unanimité

Force Ouvrière a ensuite demandé à l'administration de recenser auprès des Autorités Centrales d'Emploi (ACE) les postes de Référents qui pourraient bénéficier du statut d'emploi de CAD, puisque la DGAFP n'a pas retenu l'emploi de référent dans la liste des emplois permettant l'accès au nouveau 3ème grade.

POINTS DE COMMUNICATION

La DRHMD a communiqué les sujets inscrits à l'agenda social, tels que certains sujets majeurs (égalité professionnelle, RPS, pénibilité,...).

Une communication sur le RIFSEEP a ensuite été présentée. La circulaire de mise en œuvre va bientôt être publiée. Comme sur beaucoup de sujets, l'administration du ministère nous a expliqué qu'elle avait fait... du mieux qu'elle pouvait.

Nous n'en doutons pas, mais nous ne sommes pas obligés de partager l'optimisme dont elle fait preuve alors même que les agents ne se retrouvent absolument pas dans ce dispositif inique basé uniquement sur l'enveloppe indemnitaire actuelle.

Alors que certains représentants signalaient des loupés dans tel ou tel établissement, **Force Ouvrière**, compte tenu des nombreux ratés de la part des employeurs, a demandé au SGA de refaire un bilan avec toutes les ACE sans attendre le retour d'expérience prévu dans un an.

Il est en effet hors de question qu'un adjoint qui pourrait prétendre au groupe supérieur se voit spolier de 1000 € sur l'année 2015.

Pour tous les autres corps, les ministères ne mettant pas le même élan dans les travaux, le RIFSEEP arrivera vraisemblablement plus tard car il faut que tous les ministères aient rendu leur copie.

Force Ouvrière rappelle, une fois de plus, que ce dispositif inutile et ridicule n'aurait de raison d'exister que si l'Etat y injectait des crédits à la hauteur de l'attente des agents.

QUESTIONS DIVERSES

1 Décret 49

FO a dénoncé la mise en place (ou la non mise en place ?) de la campagne de notation et évaluation des décrets 49, leur assurant la possibilité d'obtenir des RTS. Il a été remarqué dans différents établissements que les employeurs manquaient cruellement de la circulaire qui faisait le lien entre cette dite notation et l'évaluation.

En complément de cette information, FO a demandé où en était le toilettage des décrets 49 pour les

catégories C et B. L'administration nous confirme que la demande est à la décision du guichet unique.

2 Loi Sauvadet

FO a constaté que la mise en place des examens professionnels ou concours au titre de la loi Sauvadet avaient pris deux années de retard par rapport au décret initial.

FO a demandé à la DRH-MD que cette loi soit prolongée sur deux années. La DRH-MD a confirmé qu'elle avait demandé une année supplémentaire, ce qui pour FO n'est pas suffisant.

3 Berkani C et B

Malgré la décision du ministère en 2010 titularisant un certain nombre de Berkani de catégorie C, et avec la mise en place de la loi Sauvadet, FO constate qu'il reste encore des agents dans ce quasi-statut. FO a demandé à ce qu'il y ait une réflexion par la DRH-MD pour mettre en place la possibilité d'absorber l'ensemble des Berkani restant dans une « CDisation » d'un contrat type loi 84-16 (plus sécurisant).

4 FO rappelle pour la Xième année qu'il faut nourrir une réflexion sur l'ouverture de nouveaux métiers (infra, restauration...) dans le corps des TSEF pouvant absorber des agents de la catégorie C (ATMD) nommés au choix ou sur concours et examens professionnels.

CONCLUSION

Un CTM de plus, qui ne sert qu'à étudier un empilage de textes et à voter, sachant que le vote ne sert à rien, puisque quel que soit le résultat, l'administration applique !!!

Au risque de nous répéter, le dialogue social issu des accords de Bercy n'a rien de « rénové ».

A part ça, rien de nouveau sur le rééquilibrage militaires-civils, rien de nouveau sur le dégel des rémunérations, rien de nouveau sur la situation préoccupante du MCO, notamment terrestre, et enfin rien de nouveau sur le plan de requalification de la filière administrative.

En bref, et pour résumer ce CTM, rien de nouveau !!!

Paris, le 24 mars 2015